

# Conseil Municipal du 18 mai – 19H00

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération de principe suppression des Temps d'Activités Périscolaires ;
- 2 – Délibération missions facultatives au Centre de Gestion ;
- 3 – Délibération de principe sur le loyer et le bail commercial de la Boulangerie ;
- 4 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 5 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures ;
- 6 – Permanences des élections législatives (11 et 18 juin 2017).

### Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER (arrivée à 19h10) – Séverine GOMES – Jean-Bernard TUETÉY – Georges PAUCHARD.

Excusés ayant donné procuration :

Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Françoise REMONDIÈRE procuration à Marie-Claude PALMACE

Pascale COLIN procuration à Carole NEYRAT

Florence LEBETTRE procuration à Georges PAUCHARD

Secrétaire de séance : Dominique HOCQUET

## POINT N° 1

### Objet : Délibération de principe suppression des Temps d'Activités Périscolaires

Au cours de l'été 2017, un décret pourrait donner aux communes la possibilité d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée 2017/2018. Ces dernières pourront décider le retour à la semaine de 4 jours ainsi que le maintien ou la suppression des activités périscolaires. Une réflexion a donc été engagée par la municipalité. Le corps enseignant, s'étant réuni en conseil des maîtres le 16 mai dernier, serait favorable au retour de la semaine à 4 jours, rythme applicable avant la réforme PEILLON de 2013.

Considérant que le cycle de l'enfant nécessite un jour complet de repos pour rendre efficient les apprentissages scolaires.

Monsieur le Maire propose, dès la parution de ce décret :

- D'autoriser le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017/2018 ;
- De supprimer les Temps d'Activités Périscolaires ;
- D'autoriser le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017/2018 ;
- **Supprime** les Temps d'Activités Périscolaires
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité.

## POINT N° 2

### Objet : Délibération missions facultatives au Centre de Gestion

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22-24-25-26-1,

Le Maire informe l'assemblée :

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- emplois temporaires ;
- conseil et assistance au recrutement ;
- mise à disposition de fonctionnaires ;
- commissions des élections professionnelles ;
- services paies ;
- conseil en organisation et en ressources humaines ;
- retraite, CNRACL ;
- médecine préventive ;
- entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail) ;
- action de prévention en milieu professionnel ;
- accompagnement à l'élaboration du document unique ;
- accompagnement à la mise à jour du document unique ;
- accompagnement à la réalisation du document unique ;
- assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels ;
- traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, autant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose, au Conseil Municipal, de signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à signer la convention-cadre « *Missions facultatives* » du Centre de Gestion 71 et tous les documents nécessaires à sa mise en place.

A l'unanimité.

### **POINT N° 3**

#### **Objet : Délibération de principe sur le loyer et le bail commercial de la Boulangerie**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Boulangerie-Pâtisserie a été placée en procédure de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône, le 2 mars 2017. Un repreneur a été désigné par une ordonnance rendue par le juge-commissaire, le 2 mai 2017.

La cession du fonds de commerce pouvant avoir lieu prochainement, l'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune.

Afin de maintenir ce commerce de proximité et de faciliter le « *redémarrage* » de l'activité, Monsieur le Maire fait état de la demande des repreneurs qui sollicitent la diminution du loyer. Il propose:

- D'autoriser la reprise du bail en cours ou la conclusion d'un nouveau bail commercial ;
- De fixer le montant mensuel du loyer de la Boulangerie à 1 086 € durant les 12 premiers mois suivants le jour de la signature avec un retour au loyer initial une fois ce délai échu, soit 1336,65 € ;
- De fixer une caution d'un montant équivalent à trois mois de loyer ;
- D'agréer le nouvel acquéreur ;
- D'autoriser le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la reprise du bail en cours ou la conclusion d'un nouveau bail commercial ;
- **Fixe** le montant mensuel du loyer de la Boulangerie à 1 086 € durant les 12 premiers mois suivants le jour de la signature avec un retour au loyer initial une fois ce délai échu, soit 1336,65 € ;
- **Fixe** une caution d'un montant équivalent à trois mois de loyer ;
- **Agréé** le nouvel acquéreur ;
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

A l'unanimité.

#### **POINT N° 4**

##### **Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon**

###### **→ Commission Accessibilité**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au cours de la séance du 22 mars 2016, il avait été porté à leur connaissance que l'arrêt de bus situé au Centre Orthopédique allait faire l'objet de travaux de mise en accessibilité. Un courrier avait alors été envoyé aux services du Grand Chalon afin de coordonner ces derniers avec les travaux de rénovation d'une partie endommagée de la voirie de la Rue du Pressoir.

Les travaux sont programmés dans la deuxième quinzaine du mois de mai 2017.

###### **→ Réunion sur l'étude globale de ruissellement - Mercredi 10 mai 2017**

Monsieur le Maire et Monsieur BEUGNET rappellent au Conseil Municipal que suite aux inondations de novembre 2014, de mai et de juin 2015, le Grand Chalon a créé un fonds d'aide exceptionnel d'un montant de 200 000 € pour permettre aux communes sinistrées d'entreprendre rapidement les travaux nécessaires de remise en état.

A cette action s'est jointe une étude globale de ruissellement permettant de cartographier et de modéliser les niveaux d'eaux. Celle-ci aura pour objectif de mieux prendre en compte le risque d'inondation mais aussi d'identifier les actions qui pourraient être mises en place pour tenter d'y remédier. Au cours de cette réunion, il a été présenté la simulation d'une commune et les actions qui pourraient être mises en œuvre sur son territoire (ex : enherbement, plantation de haies, reconstruction de murets ...).

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des enquêtes communales seront menées sur la période de mai à septembre 2017. Celles-ci visent à :

- comprendre le fonctionnement hydraulique et hydrologique sur chaque commune ;
- recenser et localiser l'ensemble des désordres liés aux phénomènes de ruissellement (inondation, érosion ...)
- identifier et localiser les ouvrages existants, ainsi que leur état ;
- recueillir tout document permettant d'enrichir la connaissance des phénomènes (photographies, plans ...).

L'enquête communale (visite sur plan puis sur site) concernant la Commune de Dracy-le-Fort aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

#### **POINT N° 5**

##### **Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures**

###### **→ Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest - 18 mai 2017 :**

Monsieur WAGENER informe le Conseil Municipal de la tenue, le 18 mai, de la réunion du bureau du SIE. Au cours de celui-ci, les investissements votés lors de la séance du 30 mars dernier ont été entérinés. Des actions seront également menées pour renforcer la qualité de l'eau des puits et pour installer des systèmes anti-intrusions.

###### **→ Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Trois Rivières du Chalonnais :**

Monsieur BEUGNET porte à la connaissance du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux votés par le SIA pour l'année 2017. En raison d'un changement de personnel au sein de l'Agence de l'Eau, les travaux programmés seront différés en l'attente de l'attribution des financements demandés.

#### **POINT N° 6**

##### **Objet : Permanences des élections législatives (11 et 18 juin 2017)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des scrutins présidentiels des 11 et du 18 juin prochain, le bureau de vote sera ouvert de **8 h 00 à 18 h 00**.

Un tableau des permanences sera établi et envoyé à chacun.

##### **Informations du Maire**

###### **- Associations :**

###### **→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2017 :**

- La Paroisse Saint Symphorien.

- **Edition d'Octobre Rose 2017** :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le bâtiment de la mairie sera mis aux couleurs de l'action durant toute la durée de l'opération.

- **Documents consultables** :

○ **Service de Soins Infirmiers à Domicile « Présence et vie »** : Compte-rendu de l'assemblée générale du 13 avril dernier ;

○ **Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : Rapport d'activités et actualités 2016.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Vendredi 30 juin 2017 à 19 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Signature pour accord des membres présents.